Arrêté ministériel n° 2023-575 du 27 septembre 2023 portant reconnaissance des diplômes délivrés par l' « International University of Monaco » en abrégé « I.U.M. »

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	27 septembre 2023
Publication	Journal de Monaco du 20 octobre 2023[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/09-27-2023-575@2023.10.21

Vu l'article 31 de la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2004-290 du 4 juin 2004 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « *University of Southern Europe Management S.A.M.* » laquelle est actuellement dénommée « *International University of Monaco* », en abrégé « *I.U.M.* » ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2019-785 du 12 septembre 2019 modifiant l'arrêté ministériel n° 2018-300 du 4 avril 2018 portant reconnaissance des diplômes délivrés par l'« *International University of Monaco* », en abrégé « *I.U.M.* » ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2018-300 du 4 avril 2018 portant reconnaissance des diplômes délivrés par l'« *International University of Monaco », en abrégé « I.U.M.* » ;

Vu l'avis du Comité de l'Éducation Nationale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 septembre 2023 ;

Article 1er

L'« *International University of Monaco* », établissement privé d'enseignement supérieur situé au 14, rue Hubert Clérissi à Monaco, dispense les formations sanctionnées par les diplômes mentionnés ci-dessous :

Diplômes de 1er cycle d'enseignement supérieur, admission après Baccalauréat ou équivalent :

- Bachelor of Business Administration, équivalent 180 crédits ECTS ;
- Bachelor of Business Administration - Honors Track, équivalent 240 crédits ECTS ;

Diplômes de 2ème cycle d'enseignement supérieur, équivalent 120 crédits ECTS :

• Admission après Bachelor ou Licence :

- Master of Science in Finance ;
- Master of Science in International Management ;
- Master of Science in Marketing ;
- Master of Science in Sport Business Management ;
- Master of Science in Luxury Management ;
- Master of Science in Sustainability and Innovation Management ;

• Admission après Bachelor ou Licence + 3 années d'expérience professionnelle :

- Master of Business Administration ;

Diplômes de 3ème cycle d'enseignement supérieur, équivalent 180 crédits ECTS, admission après Master + 5 années d'expérience professionnelle :

- Doctor of Business Administration.

Article 2

Les diplômes listés à l'Article 1 sont reconnus par l'État Monégasque jusqu'à la fin de l'année universitaire 2027-2028.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 20 octobre 2023
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8665